

## Contribution - Consultation relative au *Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)*

Le Ministère a lancé une [consultation auprès des parties prenantes >>](#), parmi lesquelles les collectivités territoriales et leurs fédérations, pour l'élaboration du troisième **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)**, dont les contributions sont attendues pour le 27 décembre 2024.

### La consultation est articulée autour de cinq axes :

1. Protéger la population des effets du changement climatique
2. Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels
3. Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C
4. Protéger notre patrimoine naturel et culturel
5. Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique

Afin de contribuer efficacement à cette dernière, ANPP - Territoires de projet a mobilisé ses adhérents et partenaires pour y répondre. Cette contribution synthétise les travaux menés. Nous remercions chacun des participants pour leur mobilisation, leur conviction et la qualité des propositions formulées.

Dans le cadre de la consultation ouverte relative au troisième [Plan National d'Adaptation au Changement Climatique >>](#) (PNACC), ANPP - Territoires de projet, Fédération des PETR et des Pays, dont les 268 Territoires adhérents (62% du territoire national et 47% de la population) portent collectivement des actions en faveur de la transition écologique, soumet cette contribution au Ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques.

Cette contribution s'inscrit dans la continuité de celle soumise par l'association en 2023 sur la **Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique** (TRACC). Nous écartérons à nouveau la maladresse de ce questionnaire, tant dans les modalités de sa consultation, que de la formulation des questions posées.

-----

Rappelant la position maintes fois présentée par ANPP - Territoires de projet, **la lutte contre la crise climatique est déterminante** et devrait être inscrite "*au cœur de l'action publique française et européenne*". Les aléas climatiques autrefois occasionnels deviennent aujourd'hui fréquents, voire la norme, et sont la résultante de l'inaction prolongée des pouvoirs publics : **vagues de chaleur** (2019, des records de température ont été enregistrés, à 46 degrés dans l'Hérault / 2022, canicule sur plusieurs semaines à plus de 35 degrés), **sécheresses** (stress hydrique extrême en 2020 à 2023, particulièrement dans le sud de la France), **inondations et pluies extrêmes** (dans le Var en 2019 et 2020, ou plus récemment dans le sud-ouest en 2021, dans les Hauts-de-France en 2023 et 2024), **tempêtes et vents violents** (comme celles de 2020 et novembre 2023 en Bretagne), **incendies de forêt** (en 2022, plus de 60.000 hectares brûlés en Gironde), sans oublier l'acidification et la raréfaction de la ressource en eau, des nappes phréatiques, l'effritement des zones montagneuses, la montée des océans, l'effondrement de la biodiversité...

**L'adaptation au changement climatique est certes fondamentale.** Rappelons néanmoins que **la cause est à traiter avant la conséquence, donc l'atténuation reste**

**notre priorité absolue pour la viabilité et l'habitabilité même de nos territoires, dont les premiers exposés seront ceux en zone littorale, montagnarde et d'outre-mer.**

Il est rappelé que les accords de Paris de 2015 valident une trajectoire à poursuivre de +1,5° (dont on connaît déjà les impacts radicaux). Entériner une augmentation des températures de + 4° serait **le constat d'un échec patent des politiques publiques**. Il est encore temps pour l'État français de mobiliser l'ensemble de ses forces pour **accentuer l'atténuation du réchauffement climatique** et peser de toute son influence et sans réserve au niveau européen et international.

### **Axe 1 : Protéger la population des effets du changement climatique**

Pour atteindre cet objectif, il est tout d'abord crucial de **renforcer les mesures d'adaptation et de résilience**, en tenant compte de l'ampleur croissante des risques climatiques. La France, comme ses voisins européens, est touchée par des événements extrêmes, et fait face à des enjeux de sécurité et santé publiques nécessitant des réponses à la fois locales et nationales.

Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans cette approche. En définissant des stratégies locales, elles peuvent anticiper le risque d'événements climatiques et en **minimiser l'impact par la coopération, la prévention et l'éducation**. Par exemple, des aménagements comme les espaces verts et les infrastructures de rétention d'eau permettent de réduire les îlots de chaleur et de mieux gérer les eaux pluviales. La diversification des ressources en eau et l'amélioration des systèmes d'alerte sont également des mesures essentielles pour protéger les habitants en période de crise.

Enfin, la transition écologique, par la **réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les secteurs de la mobilité et du logement, et la promotion d'énergies renouvelables**, tenu compte des paysages et de la biodiversité, reste une composante majeure de cette protection. En diminuant l'impact climatique global, la France peut atténuer la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles. Ces actions combinées, menées collectivement à l'échelle mondiale, portées **par une gouvernance inclusive et un cadre de coopération entre l'État et les acteurs locaux, assureront la sécurité et le bien-être de la population face aux défis climatiques à venir.**

### **Axe 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels**

Maintenir l'habitabilité des territoires par la co-construction des politiques publiques et garantir le fonctionnement des services (publics naturellement, mais également privés) est essentiel, alors que les catastrophes naturelles augmentent en fréquence et en intensité, et donc déstabilise un fonctionnement dit normal.

Il est crucial de sécuriser les infrastructures essentielles (transports, énergie, santé) en intégrant des scénarios climatiques extrêmes dès leur conception. **La définition de stratégies territoriales doit dorénavant se projeter à plus long terme** (20/30, voire 50 ans), tout en déployant de nouvelles capacités de sensibilisation et de réactivité en cas d'aléas climatiques ou technologiques anormaux, et une évaluation *in itinere* pour se réadapter et se réorienter dans un monde d'incertitudes et changeant.

Bien que ces mots soient bannis du discours politique, et nous assumons pourtant les utiliser, **la résilience et la sobriété** doivent être de mise et assumées par les politiques publiques locales et nationales. Car il est possible de faire mieux, si l'on accepte de repositionner ce que nous considérons jusqu'alors pour acquis (cf. [Cultivons le bonheur local >>>](#)).

Enfin, la participation des acteurs locaux dans la conception des stratégies de résilience est un levier démocratique essentiel. En impliquant les communautés et en sensibilisant les citoyens, on renforce la capacité des territoires à réagir collectivement face aux crises. Cette dynamique de la concertation (que nous n'aurions jamais dû perdre) contribue à une culture de résilience plus ancrée, **assurant une meilleure protection des populations et une continuité durable des services essentiels.**

### **Axe 3 : Adapter les activités humaines : assurer la souveraineté alimentaire, économique et énergétique de notre pays à +4°C**

**ANPP - Territoires de projet s'insurge que l'État français entérine aussi rapidement l'augmentation de 4° des températures au niveau mondial et se résigne à cette trajectoire, sans prendre les mesures qui s'imposent en matière d'atténuation.**

Cette éventuelle et probable élévation des températures à +4°C imposerait **une transformation profonde des modes de production et de consommation** que l'État français ne semble pas avoir encore intégrée, pour adapter les activités humaines et garantir la souveraineté et la sécurité alimentaire, économique et énergétique de la France.

**Souveraineté alimentaire** : L'agriculture doit évoluer pour s'adapter aux conditions climatiques extrêmes : sécheresses prolongées, vagues de chaleur plus fréquentes, pluies diluviennes... Cela implique de privilégier des **pratiques agricoles plus résilientes**, telles que l'agroécologie et l'agriculture régénérative, qui enrichissent les sols et réduisent la dépendance aux intrants chimiques. Le développement de cultures plus résistantes à la sécheresse et la diversité des productions agricoles seront aussi déterminants pour réduire les risques de pénurie alimentaire et assurer l'autosuffisance du pays.

**Souveraineté économique** : La transition vers une économie bas-carbone et de proximité en est la réponse. Les industries et les services devront renforcer leurs chaînes d'approvisionnement pour limiter la dépendance aux importations et encourager le recyclage, l'économie circulaire et la production locale. Ces stratégies permettent de réduire l'empreinte carbone et d'améliorer la résilience économique face aux crises climatiques et aux fluctuations du marché global. Une culture de la consommation mondialisée (avoir accès à tout depuis partout et immédiatement) devra également évoluer, par **un soutien local et du local aux commerces de proximité**, à défaut du recours croissant aux géants américains de la distribution.

**Souveraineté énergétique** : Face à des besoins énergétiques croissants, la souveraineté énergétique repose sur le **développement des énergies renouvelables**, comme le solaire, l'éolien et la biomasse, adaptés aux spécificités régionales, mais aussi sur **une sobriété énergétique désirée et juste** (contrairement à celle vécue et subie à l'hiver 2021 avec la guerre russo-ukrainienne), seule à même de faire adhérer la population. La décentralisation de la production énergétique, l'optimisation de la consommation et l'adoption de technologies de stockage d'énergie renforceront l'indépendance énergétique du pays.

### **Axe 4 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel**

Tout comme les autres items, le patrimoine naturel et culturel est un enjeu majeur pour **préserver les ressources, l'identité et l'héritage culturel de la France**. La dégradation des écosystèmes et des sites, accélérée par les phénomènes climatiques extrêmes, appelle à des actions concertées et durables, bien plus engagées que ce que l'État français déploie jusqu'à aujourd'hui.

**Patrimoine naturel** : On le sait, les écosystèmes jouent un **rôle crucial dans la régulation climatique et la préservation de la biodiversité**. La France se doit de protéger ses paysages naturels en créant et en renforçant les réserves naturelles, qui agissent comme des refuges de biodiversité. Restaurer les zones humides, les forêts et les littoraux contribue également à renforcer la résilience des écosystèmes face aux inondations et aux sécheresses. Des pratiques de gestion durable de reforestation, impliquant les communautés locales, sont également essentielles pour sauvegarder ces ressources et limiter l'érosion des sols et la dégradation des espaces naturels.

**Patrimoine culturel** : Les monuments et sites historiques patrimoniaux bâtis subissent eux aussi les effets du climat (érosion, humidité, sécheresse...). Protéger ces sites nous invite à réinventer les méthodes de conservation. Le développement de plans de gestion du patrimoine intégrant les risques climatiques est crucial pour prévenir les dommages. Mais il est également question de **protéger le patrimoine culturel immatériel** qui va s'en retrouver impacté (l'été, c'est la vacance à la mer, alors qu'il faudra dorénavant se protéger à l'intérieur, l'automne c'étaient les vendanges, le ski l'hiver, les insectes et les oiseaux au printemps...), c'est toute la culture populaire qui est menacée par notre inaction.

### **Axe 5 : Mobiliser les forces vives de la Nation pour réussir l'adaptation au changement climatique**

L'adaptation au changement climatique est évidemment l'affaire de tous. Il est indispensable de mobiliser l'ensemble des citoyens, des entreprises, des associations, des collectivités et des institutions autour d'une vision commune.

Cela passe par une éducation massive aux enjeux climatiques et des programmes de formation pour développer des compétences adaptées à cette transition. **Les collectivités locales et l'éducation nationale jouent des rôles clés sur le long terme** en tant que relais de proximité pour sensibiliser, coordonner les initiatives et d'éducation à l'environnement.

**Collectivités locales** : en première ligne des impacts climatiques, elles ont déjà acquis une large connaissance sur ces sujets. Elles développent leurs capacités à mettre en place des politiques locales adaptées aux réalités du terrain et peuvent aisément développer des programmes de sensibilisation et la construction d'équipements durables, tout en favorisant l'implication des communautés locales dans les actions de résilience (ex. : financement participatif). Néanmoins, cela ne pourra se faire sans le soutien de l'État et de l'UE.

**Entreprises** : Les entreprises et le secteur industriel doivent intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement et investir dans l'innovation pour réduire leur empreinte écologique (directive CSRD). Cette mobilisation favorise la création d'emplois verts et une transition économique viable et durable.

**Citoyens** : La participation active des citoyens est la principale clé d'une adaptation réussie. Les programmes d'éducation et de sensibilisation permettent de renforcer la conscience écologique et d'encourager des pratiques quotidiennes adaptées, comme la réduction de la consommation d'énergie ou la gestion des déchets, qui renforcent le sentiment d'appartenance et de responsabilité collective et individuelle face aux défis climatiques. Leur mobilisation ne pourra se faire qu'en articulation avec des transformations sociales, économiques et politiques profondes.

**Cette mobilisation collective renforcera la résilience de la France face aux impacts du changement climatique et créera un modèle d'adaptation durable pour les générations futures.**

## Propositions ANPP - Territoires de projet

- 1. Accompagner l'atténuation et l'adaptation au changement climatique par le projet de territoire** stratégique (horizon 20/30 ans), intégré (transversal) et partagé/coconstruit (collectif), en généralisant la démarche des Territoires de projet à une échelle pertinente supracommunautaire au service des communes et intercommunalités
- 2. Intégrer le financement de l'ingénierie publique territoriale** de projet, de manière systématique et stable, avec le **1% ingénierie**, car rien ne sera engagé à la hauteur des enjeux sans accompagnement humain
- 3. Instaurer le principe d'écoconditionnalité** de tous les engagements financiers de l'État, sur la base d'une grille d'évaluation ambitieuse sur l'impact des projets financés
- 4. Inscrire les coopérations interterritoriales** comme levier impérieux pour la réussite de changement et d'atténuation du réchauffement climatique, notamment urbain/rural
- 5. Renforcer les espaces de concertation continue** avec les acteurs locaux et la société civile, notamment via les Conseils de développement
- 6. Généraliser la démarche PCAET**, comme outil d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique
- 7. Impulser une ambition nouvelle pour les CRTE** prenant systématiquement en compte la concertation, inscrivant la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique comme priorité absolue
- 8. Généraliser la démarche dite "budget vert"** à tous les niveaux de collectivités et la **directive européenne CSRD de 2022**, applicable aux entreprises de plus de 250 salariés dès 2025, un accompagnement doit être proposé pour les autres en prévision de l'extension à venir
- 9. Stabiliser les dotations allouées aux collectivités** sur les dix prochaines années, en équilibrant les dotations entre ruraux et urbains, dans un contexte financier aléatoire (prix des matières premières, ressource en eau, coût de l'énergie)
- 10. Inscrire la pluriannualité des engagements financiers** pour faciliter les projets structurants à long terme
- 11. Accompagner une transition numérique ambitieuse**, notamment auprès des entreprises et des commerces de proximité, par l'inclusion numérique pour tous et la sobriété
- 12. Généraliser les démarches alimentaires territoriales inclusives** et soutenir les expérimentations conduites en matière de relocalisation écologique et équitable de l'alimentation et appuyer la diversification de la production
- 13. Développer une politique ambitieuse de relocalisation de l'économie** agricole et industrielle, au plus proche du terrain, et sur le sol européen
- 14. Dispenser une éducation aux enjeux environnementaux** dans l'ensemble des établissements scolaires, dès la maternelle
- 15. Autoriser le financement public à 100% des investissements** en matière de transition écologique des collectivités (véloroutes, rénovation BBC, ferroviaire...), à l'instar du patrimoine (alinéa 3 du III de l'article L. 1111-10 du code général des collectivités territoriales)



L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) représente et fédère les Pays, les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les Territoires de projets, les GAL et leurs Conseils de développement, dans une démarche globale, stratégique et prospective. Elle a pour mission de mutualiser les expériences entre ces territoires et d'être le support d'un échange permanent d'informations et de bonnes pratiques entre eux, entre leurs représentants et ceux des collectivités locales, de l'État et des acteurs locaux.

L'Association accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics à partir de la remontée des pratiques de terrain.

Cette contribution s'inscrit pleinement dans notre démarche interne d'une recherche de sobriété, largement promue par l'association, **première fédération paritaire d'élus, ayant réalisé son bilan carbone, entièrement compensé, étant passée en 100% télétravail et ayant adoptée une charte interne de la sobriété numérique.**

*"C'est dans les actes qu'il faut rechercher la vertu ; non dans les paroles"*

**Démocrite D'Abdère**, philosophe grec, 3<sup>e</sup> siècle av. J.-C.